



Rapport d'analyse individuel du Processus de Rabat 2018

Préparation de la Réunion des Fonctionnaires de Haut Niveau - novembre 2018 - Éthiopie

Version Finale

RUBRIQUE 1 : INTRODUCTION

La migration, composante importante de la coopération UE-Afrique, s'inscrit dans le cadre plus large de la Stratégie conjointe Afrique-UE, adoptée en 2007. En 2014, le Sommet UE-Afrique adopte une Déclaration sur la Migration et la Mobilité. En 2015, le Sommet sur la Migration de Malte adopte un Plan d'Action Conjoint de la Valette (PACV) et s'appuie sur les Processus Régionaux pour son suivi. En 2017, lors du Sommet UE-UA à Abidjan, de nouveaux engagements sont pris. Le principe de responsabilité partagée, réaffirmé lors de ce Sommet, s'est notamment traduit par le suivi de la réinstallation à travers le Système d'Urgence d'Évacuation au Niger, ainsi que par un cas réussi de coopération le long d'une route migratoire avec la création de la Task-Force Union européenne – Union africaine – Nations unies pour faire face à la situation migratoire en Libye. Les dirigeants réunis lors de cet événement ont également souligné la nécessité d'investir davantage dans la jeunesse, et d'appuyer la mobilité des jeunes étudiants, du personnel et des chercheurs pour développer et transférer la technologie et le savoir et renforcer les liens entre l'Afrique et l'Europe.

Les Processus régionaux sont au cœur de cette dynamique et ont un fort potentiel, car leur travail d'analyse porte sur les enjeux de la migration et de la mobilité pour des routes migratoires spécifiques, ce qui facilite l'identification de mesures normatives et opérationnelles pertinentes. De fait, les principes de coopération de La Valette ont été intégrés dans la nouvelle Déclaration Politique de Marrakech lors de la 5ème Conférence ministérielle du dialogue euro-africain en mai 2018. Le Plan d'Action de Marrakech s'aligne donc désormais sur les 5 domaines du PACV. Le Processus de Rabat s'articule ainsi de manière cohérente et complémentaire avec le PACV en soutenant ses actions prioritaires, en informant les autres processus régionaux et en continuant à exécuter son mandat de suivi du PACV.

Depuis 2017, le rythme de mise en œuvre du PACV s'est nettement accéléré. Les actions de protection et les retours volontaires assistés depuis la Libye vers les pays d'origine se sont intensifiés ; un cadre d'intervention multidimensionnel est désormais bien établi et effectif au Niger malgré un contexte difficile ; l'UE a adopté un concept de projets pilotes dans le domaine de la migration légale qu'il faut désormais concrétiser ; et la mise en place de procédures entre plusieurs partenaires pour faciliter l'identification et le retour des migrants irréguliers a permis d'améliorer la coopération sur la réadmission. Enfin, la coopération entre les processus régionaux s'est renforcée (Conclusions conjointes de Louxor adoptées en



novembre 2017 entre le Processus de Rabat, le Processus de Khartoum et l'Initiative pour la Corne de l'Afrique de l'Union africaine).

Toutefois, les défis liés à la migration et à la mobilité persistent. Le Cadre de La Valette fait face à de multiples changements. En 2017, l'UE a adopté un nouveau *Consensus pour le développement* qui représente une nouvelle vision collective et un nouveau plan d'action pour éradiquer la pauvreté et parvenir à un développement durable. Parallèlement, l'UA a lancé le processus de révision du cadre de la politique de migration pour l'Afrique (2018-2027) pour marquer une nouvelle phase dans la gestion des migrations, favorisant notamment l'intégration régionale, la libre circulation des personnes et le renforcement des avantages de la migration en matière de développement. Au niveau global, en plus de l'objectif 10.7 de Développement durable « *Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée* », les partenaires de La Valette se sont fortement engagés dans la négociation des Pactes Mondiaux sur les migrations et les réfugiés. Ces derniers auront très certainement une influence sur le rôle des processus de consultation régionaux dans le suivi de ces Pactes ainsi que sur leurs propres cadres stratégiques nationaux.

Face à ces évolutions, les partenaires du Processus de Rabat s'interrogent sur les orientations stratégiques du Cadre de La Valette afin de maintenir sa pertinence et d'assurer un suivi efficace et utile pour la prise de décision. Le Cadre de La Valette doit rester pragmatique, opérationnel et assez flexible pour s'adapter aux différents contextes, tout en étant capable de se renforcer et de s'articuler avec les autres Cadres et Dialogues. Ainsi, si les objectifs de 2015 de prévention de perte de vies en mer et dans le désert et le besoin de protection face aux souffrances, aux abus et aux diverses formes d'exploitation restent au cœur de cette coopération renforcée, le but est aussi de mieux reconnaître et valoriser les possibilités de développement offertes par la migration et la mobilité.

Le présent rapport d'analyse individuel du Processus de Rabat 2018, à l'instar du rapport présenté lors de la première réunion des fonctionnaires de haut niveau (SOM) de suivi du PACV en février 2017 à Malte, est tout d'abord un document qui informe les partenaires sur les progrès de la mise en œuvre du PACV. De fait, il s'appuie sur les données probantes et vérifiées de l'outil de suivi opérationnel du PACV (une des principales recommandations du SOM 2017). C'est aussi un document d'aide à la prise de décision destiné au SOM qui prendra place à Addis-Abeba en novembre 2018. Ce document rapporte sur la période 2015-2018 en portant une attention spéciale aux évolutions intervenues depuis le dernier SOM de 2017. Il a pour objectifs: i) de présenter des recommandations spécifiques par domaine du PACV sur la période 2017-2018 ; ii) d'analyser la pertinence des instruments qui ont contribué à la mise en œuvre du PACV ; iii) de répondre aux recommandations du rapport du SOM 2017 ; iv) de présenter des recommandations stratégiques pour assurer la mise en œuvre effective du PACV à l'aune les évolutions actuelles.



RUBRIQUE 2 : ANALYSE DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LES 5 DOMAINES ET RECOMMANDATIONS

Domaine 1 Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées

Plus de 300 initiatives, dont plusieurs transversales, ont été rapportées depuis 2015. Ce domaine est **le plus vaste** au niveau thématique, en nombre d'initiatives tout d'abord, mais également en ce qui concerne la diversité des financements, la nature des projets et leur portée, puisque des initiatives à court, moyen et long-terme ont été rapportées. De ce fait, les partenaires ont conscience que l'évaluation de ce domaine et de ses résultats prendra plus de temps que pour les autres domaines, d'autant plus que de nombreux défis subsistent.

Depuis 2015, on observe des initiatives souvent d'envergure régionale visant à créer des synergies entre les politiques de développement classiques et l'aide humanitaire afin de faire face à l'instabilité et aux crises en renforçant la **résilience des communautés** au niveau local. Ainsi par exemple, le Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO) mis en œuvre depuis juillet 2016 au Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Mali et Niger, a pour objectifs de favoriser l'accès des éleveurs à des marchés rémunérateurs, rendant ainsi l'élevage plus attractif, source d'emploi et de revenus, notamment pour les jeunes et les femmes, et de contribuer à l'intégration régionale et à la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.

L'Initiative « 3S » Soutenabilité, Stabilité et Sécurité traite des causes profondes de l'instabilité en Afrique, notamment de la migration et des conflits liés à la dégradation des ressources naturelles. En effet, selon La Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD, ou CNULCD), 60 millions de personnes risquent d'être contraintes au déplacement au cours des dix prochaines années à cause de la dégradation des terres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent. L'objectif de l'initiative « 3S » est donc de fournir des alternatives à la migration forcée et à la radicalisation en se focalisant sur les groupes vulnérables à travers la création d'emplois en faveur des jeunes, des femmes et des migrants de retour, le **renforcement de l'accès au foncier** et la garantie des droits y afférant et l'amélioration des systèmes d'alerte précoce pour prévoir la sécheresse et les autres catastrophes naturelles en vue d'anticiper les réponses face aux déplacements des populations.

On note aussi des initiatives visant à créer de **nouvelles possibilités d'emploi** dans les secteurs traditionnels de l'agriculture, du pastoralisme, de la pêche et de l'artisanat à travers la mise en place de formations professionnelles, l'introduction de nouvelles technologies et la création de structures d'appui adéquates (programmes d'appui aux filières agropastorales, programmes de développement rural intégré, développement d'activités rurales et de financement de filières agricoles).



Une quarantaine de **politiques et législations** des partenaires européens et africains du Dialogue portent sur la maximisation des liens entre la migration et le développement.

La **dimension transfrontalière** est également prise en compte. Les communautés transfrontalières jouent un rôle majeur dans la stabilisation des frontières ainsi que dans le développement. Plusieurs initiatives ciblent les activités économiques transfrontalières. Dans le cadre du renforcement de la résilience des populations locales, les projets du type LRRD (mettant en valeur le principe d'Associer l'Aide, la Réhabilitation et le Développement) donnent des résultats tangibles. Le Projet LRRD – Burkina Faso, financé par le FFU, a permis à plus de 67 000 personnes d'accéder aux services sociaux de base, essentiellement dans les zones frontalières du Nord. Ce programme a également soutenu directement 7 plans de développement local.

Concernant les champs d'action se référant à la « **consolidation de l'État, l'État de droit et la bonne gouvernance** », les efforts se sont traduits par l'adoption de législations et formations sur les questions de sécurité, État de droit et gestion des frontières. Au niveau régional par exemple, la CEDEAO a engagé activement un processus d'actualisation et d'élaboration de la Politique régionale sur la migration (en attente d'adoption), en réponse aux nouveaux défis et en ligne avec le Cadre de politique migratoire de l'Union africaine, Plan d'action (2018-2027). Cet engagement pour la mise en place des cadres normatifs et politiques appropriés s'est aussi matérialisé par l'appui apporté par la CEDEAO aux États membres pour le développement de leurs politiques nationales et l'alignement de ces dernières sur le cadre régional. Par ailleurs, la CEDEAO envisage de mettre en place une politique d'intégration active des migrants réguliers ressortissants de cet espace, ainsi que de lutter contre la xénophobie à leur endroit.

Une vingtaine de programmes **d'insertion sociale et professionnelle** ciblant les jeunes vulnérables aux risques de radicalisation et d'émigration ont été mis en place en concertation avec les agences onusiennes, les autorités nationales (ministères concernés et administrations locales) et les acteurs de la société civile, avec le double objectif de développer les compétences des jeunes et leur employabilité et de renforcer les capacités des acteurs nationaux publics et privés à mettre en place des programmes de formation adaptés aux besoins économiques. De plus, 9 partenaires africains se sont dotés de plans structurels pour le maintien de la jeunesse sur place comme le Plan Phœnix pour les PME en Côte d'Ivoire ; la politique nationale pour l'emploi au Nigeria ; l'emploi des jeunes à travers le financement de l'agriculture au Sénégal ou encore l'accord sur les jeunes actifs en Algérie. Enfin, à ce jour, 83 000 migrants ont été atteints par des campagnes d'information sur les migrations et les risques liés à la migration irrégulière à travers les programmes FFU mis en œuvre dans la région du Sahel et du lac Tchad (38 000 par le projet d'autonomisation des jeunes et 50 000 par le Programme de développement de l'emploi au Sénégal).



Une vingtaine d'initiatives répondent à l'objectif de **promotion du rôle joué par la diaspora** dans les pays d'origine, à travers un accompagnement des investissements de cette dernière dans les pays d'origine et de son accès aux services financiers, ou encore par la création de cadres d'échanges au sein de la diaspora, entre la diaspora et les missions consulaires, ou entre la diaspora et les pays d'origine. À cet effet, plusieurs structures institutionnelles de suivi et d'organisation de la diaspora ont été mises en place dans les pays d'origine et d'accueil (départements ministériels, structures renforcées, points focaux dans les missions consulaires).

En dépit des efforts réalisés, les partenaires du Processus de Rabat relèvent que certains enjeux subsistent:

- Les partenaires constatent les difficultés liées au rapportage de ce domaine très vaste. Ils souhaitent que ce domaine soit quantifiable et mesurable avec des indicateurs précis afin de pouvoir reporter en priorité sur la question des causes profondes et s'appuyer sur le travail effectué dans le cadre des dialogues régionaux sur la question de la migration et du développement.
- Les partenaires du Processus de Rabat souhaitent aborder la question de la pertinence du domaine, à savoir la pertinence par exemple d'inclure des actions de lutte contre la pauvreté dans ce domaine alors que d'autres cadres de discussion et instruments de suivi du développement existent en dehors du PACV (Objectifs de Développement Durables, etc.).

Recommandations spécifiques

- Mener une réflexion stratégique sur la pertinence de maintenir ce domaine tel quel dans le Cadre de La Valette en tenant compte de l'existence d'autres cadres stratégiques et instruments existants ou à venir en matière de développement et de lutte contre la pauvreté. Reconnaissant que le lien de causalité entre développement et diminution de la migration irrégulière est complexe, le travail doit être poursuivi et approfondi en synergie avec les actions déjà en cours sur ce champ. Le domaine 1 du PACV pourrait être recentré sur des politiques et projets axés sur les bénéfices que peuvent apporter les migrations régulières pour le développement de tous les pays, tout en poursuivant le travail sur les causes profondes.
- Systématiser la mise en pratique de l'approche intégrant l'aide humanitaire et la coopération au développement.
- S'assurer de l'inclusion des questions transversales comme celles des droits de l'homme et du genre dans la mise en œuvre du PACV.
- Assurer la cohérence des politiques et initiatives avec les différents niveaux de gouvernance, régions, et acteurs.
- Poursuivre l'harmonisation et les synergies entre les réglementations nationales et les différentes politiques et stratégies en place en matière de migration, notamment



de migration de main-d'œuvre, d'intégration, d'engagement des diasporas et de gestion des frontières. Renforcer la cohérence entre les politiques migratoires et les autres domaines pertinents, tels que l'éducation, l'emploi, l'économie, les affaires sociales et la sécurité tout en respectant les compétences nationales, et assurer l'articulation de ces politiques dans les programmes de développement.

- Renforcer l'alignement des législations/règlementations et politiques nationales avec les cadres régionaux existants.
- Accroître l'appui aux initiatives visant à s'attaquer aux causes profondes de la migration liées au changement climatique et à la dégradation des terres et des ressources naturelles.
- Multiplier les projets qui ont pour but de diversifier les sources de revenus et de créer des opportunités d'emplois (en renforçant en priorité les compétences professionnelles et l'employabilité des jeunes).

Domaine 2 – Migration légale et mobilité

Une trentaine d'initiatives ont été rapportées pour ce domaine depuis 2015. Cinq pays concentrent plusieurs initiatives (Cabo Verde, Ghana, Gabon, Maroc et Nigeria). Le Fonds Européen de Développement (FED) et le FFU, qui sont les principaux instruments rapportés pour ce domaine, financent des **projets multi-pays ou régionaux** comme le projet régional d'appui à la libre circulation des personnes et à la migration en Afrique de l'Ouest (projet d'appui à la CEDEAO) ou encore le projet de renforcement de la mobilité professionnelle en Afrique de l'Ouest (coopération triangulaire au bénéfice des services de l'emploi du Cabo Verde, du Ghana, de la Mauritanie, du Sénégal et du Togo). On note que des financements bilatéraux et des investissements privés viennent compléter les financements européens et les programmes nationaux, comme dans le cas du projet régional IPDEV II (Investisseurs et Partenaires Développement) approuvé en 2017 qui vise à renforcer le financement et l'accompagnement des petites et moyennes entreprises (PME)¹.

Les initiatives portant sur l'amélioration et le **renforcement des systèmes de délivrance de documents d'état civil**, essentiel à la migration légale, restent prédominantes dans ce domaine. Cette analyse se retrouvait déjà dans le rapport du SOM 2017 puisque la majorité des projets ont été validés dès 2016, à l'instar du Programme d'Appui au fonctionnement de l'État Civil au Mali, qui permettra à 8 millions de personnes d'avoir un Numéro National d'Identité (NINA). Au Sénégal, 2 millions de personnes bénéficieront également de cartes d'identité biométriques et 11 millions devraient être inscrites à l'État Civil national.

¹ IPDEV II contribue à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations en accroissant les opportunités économiques. Le projet, qui a pour ambition de créer une industrie du micro-capital investissement en Afrique, permettra de soutenir plus de 2000 emplois dans des secteurs aussi variés que l'agro-industrie, l'éducation, la santé, l'énergie, la distribution



En 2017, l'UE a lancé une initiative pour concrétiser des **projets pilotes dans le domaine de la migration légale** en apportant un soutien financier aux États Membres qui offrent des opportunités spécifiques de migration légale, en particulier de main-d'œuvre, à certains pays africains. Ces projets prévoient des renforcements de capacités dans les pays tiers, des mesures préalables au départ, la mobilité effective vers l'UE et la réintégration dans les pays d'origine. En avril 2018, la Commission européenne a lancé un appel à propositions pour financer les premiers projets pilotes de migration légale.

Toujours dans le domaine de la migration légale, les partenaires saluent l'existence de systèmes de bourses de formation au profit des jeunes africains dans la quasi-totalité des pays européens. De plus, en s'appuyant sur les pratiques et mécanismes existants dans le cadre du **programme Erasmus +**, la mobilité s'est concrétisée avec l'adoption en décembre 2017 du programme de l'UE dont bénéficieront 2000 étudiants de l'Éducation Supérieure et 200 jeunes enseignants et personnels administratifs d'Afrique de l'Ouest souhaitant étudier ou travailler en Europe. Une trentaine d'universités supplémentaires devraient bénéficier de ce programme dans la région. La création et le démarrage de ce projet est une réponse positive et active aux recommandations du SOM de 2017.

Enfin, en ce qui concerne les questions liées à **l'intégration**, corolaire de la migration légale, certaines initiatives ont pour but d'améliorer les conditions de vie et de travail dans les pays de destination. Par exemple, l'initiative du Cameroun « *Plateforme technique chargée de la gestion des migrations de travail* », démarrée en 2016, a pour objectifs d'étudier la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, de proposer des modalités de mise en œuvre du Programme conjoint de migration de travail de l'Union africaine, et plus globalement de développer, intégrer et coordonner les questions liées à la migration de travail au Cameroun.

Dans le **domaine de la facilitation des visas**, l'UE a adopté des mesures harmonisant les conditions d'entrée, de séjour et de résidence aux fins d'emploi ou d'études, ainsi qu'un ensemble de mesures ciblant les citoyens des pays tiers tels que les travailleurs hautement qualifiés, les personnes bénéficiant d'un transfert au sein de leur filiale entreprise, les travailleurs saisonniers et les étudiants et chercheurs. Des règles relatives au séjour de longue durée et à la facilitation du regroupement familial sont également en place. Les nouvelles règles applicables aux étudiants, chercheurs, stagiaires et volontaires, adoptées en 2016, devraient être mises en œuvre d'ici fin 2018 par les États Membres et celles-ci devraient permettre aux ressortissants des pays tiers d'obtenir plus facilement un permis de séjour dans l'UE et de circuler au sein des États Membres.

Malgré ces initiatives, les partenaires s'accordent sur le fait que les résultats sont encore **faibles** dans ce domaine qui est pourtant facilement quantifiable. Peu d'initiatives ont été mises en place pour ouvrir des nouveaux canaux de migration légale aux travailleurs,



notamment parce qu'il serait nécessaire d'aborder pleinement les questions d'intermédiation du marché du travail et de mobilité ainsi que les liens entre migration légale et réadmission.

Les partenaires s'accordent également sur la nécessité d'évaluer la mise en place des canaux effectifs de migration légale entre l'UE et l'Afrique depuis 2015 ; les bonnes pratiques en matière de projets pilotes dans le domaine de la migration légale ainsi que les mesures en place dans le domaine de la facilitation des visas. Une analyse des avancées en matière législative est primordiale sur ces deux champs d'action.

Recommandations spécifiques

- Encourager la formation professionnelle, notamment des jeunes et des personnes en situation de vulnérabilité et de précarité, dans les pays d'origine en adéquation avec les tendances globales et les besoins des marchés de l'emploi.
- Œuvrer en faveur d'une gestion efficace de la migration professionnelle bénéficiant aux pays de destination et aux pays d'origine.
- Poursuivre le soutien à la mobilité des étudiants, des jeunes professionnels et des chercheurs tout en assurant que le savoir acquis bénéficiera aussi au pays d'origine.
- Étendre géographiquement la mise en place de systèmes d'état-civil sûrs, sécurisés et biométriques, essentiels à la migration légale.
- Poursuivre, dans un esprit de partenariat, les dialogues engagés en matière de facilitation des visas, en tenant compte notamment des engagements pris à La Valette en matière de réadmission.

Domaine 3 – Protection et asile

Soixante-dix initiatives ont été rapportées depuis 2015, qui sont mises en œuvre principalement au Cameroun, Maroc, Niger, Nigeria, République Démocratique du Congo et Tchad. Il est important de pouvoir rendre compte des questions de protection et d'asile dans les pays se trouvant en première ligne des flux mixtes, mais aussi dans les pays qui ne le sont pas. Des initiatives multi pays viennent appuyer par exemple les réformes structurelles en matière de migration initiées depuis 2015 au Maroc.

La coopération bilatérale et les agences onusiennes, en particulier le HCR, sont très actives dans ce domaine. La coopération bilatérale s'engage notamment sur des initiatives conjointes (avec des financements multiples) et des mécanismes de gestion déléguée à d'autres partenaires bilatéraux. Les ONG interviennent fortement dans la mise en œuvre de ces initiatives. Au Cameroun par exemple, pas moins d'une vingtaine d'ONG sont engagées dans des actions humanitaires en 2018.



En ce qui concerne le **FFU** (fenêtre Sahel/ Lac Tchad) :

- La période 2015/2016 s'est caractérisée par des réponses rapides et déterminées pour prévenir les pertes en vies humaines en mer et dans le désert. Le FFU a validé dès 2016 des projets visant les pays/régions les plus touchés par les questions de protection et d'asile comme le Niger, la Mauritanie, le Nigeria (région Nord-est) ou encore le Mali. Le programme « *Renforcement de la résilience et de l'autonomie des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées par l'instabilité au Nord Mali et Soutien à la coexistence pacifique au sein des communautés* » bénéficiera à plus de 470.000 personnes au Mali, au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger.
- Depuis 2018, conformément à la priorité du PACV de renforcer les capacités institutionnelles dans les régions prioritaires situées sur les principales routes migratoires, notamment via la mise en place de projets pilotes, un projet d'envergure régionale (13 pays bénéficiaires) a été adopté en coopération avec l'OIM et le HCR: l'initiative « *Protection et solutions durables pour les migrants et les réfugiés le long de la route de la Méditerrané Centrale* ».

L'**aide humanitaire d'urgence** continue à être pleinement mobilisée au profit des réfugiés, personnes déplacées et communautés locales en situation de crise. Celle-ci permet de mettre à disposition des services de base (éducation, santé et nutrition), de protection (mise à l'abri, sécurité), ainsi que des actions en matière de résilience en visant à développer l'autosuffisance des réfugiés dans les camps et les communautés d'accueil. Ces initiatives sont très souvent complétées par des actions de développement à plus long terme et par des mesures d'appui aux pays pour les aider à se conformer à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

Les partenaires du Processus de Rabat constatent de façon positive que les initiatives engagées apportent une **réponse globale** aux situations de crise humanitaire et répondent ainsi aux recommandations de 2017. Par exemple, le projet « *Opération du HCR en République démocratique du Congo 2017* », prévoit à la fois une aide multisectorielle aux réfugiés accueillis dans les camps, la promotion d'alternatives aux camps, le développement de l'autosuffisance en favorisant les moyens de subsistance des réfugiés et communautés hôtes, la facilitation de solutions durables pour les rapatriés volontaires en RDC et les réfugiés congolais dans des pays voisins, le suivi de la protection, de la prévention et de la réponse aux violences sexuelles et sexistes et la recherche de solutions durables pour les 1,7 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Sur le **plan législatif**, les partenaires du Processus de Rabat ont engagé des réformes depuis 2015, notamment l'adoption de Plans de Contingence multirisque pour répondre de manière pérenne et globale aux enjeux de protection et d'asile. Les plans régionaux et nationaux



annuels de contingence multirisque sont adoptés pour parer aux situations d'urgence, connaître les ressources humaines et matérielles disponibles, et organiser le travail entre les acteurs humanitaires et les autorités en ce qui concerne notamment la fourniture d'abris, de nourriture ou de matériel de première nécessité. Ces plans envisagent spécifiquement l'assistance et la protection des migrants. À Diffa au Niger, un plan régional de contingence a été développé dès 2015. Au niveau législatif, on peut par exemple citer la Stratégie nationale d'Immigration et d'Asile du Royaume du Maroc, la Politique Nationale sur les déplacés internes au Nigeria, la Politique Nationale de Solidarité au Mali, ou encore l'élaboration d'un projet de loi sur l'asile en Mauritanie.

Le mécanisme de transit d'urgence du HCR a permis l'évacuation de 1.536 réfugiés de la Libye vers le Niger depuis décembre 2017, et 312 autres personnes ont également pu être évacuées de Libye dans le cadre d'un programme national mis en œuvre par l'Italie. Toutefois, les partenaires reconnaissent que des défis importants subsistent dans ce domaine, notamment du fait de la nature des flux. La réalité complexe des flux mixtes laisse souvent en marge les personnes vulnérables en besoin de protection. Un autre défi relève des programmes d'évacuation. En effet, la composante réinstallation doit être améliorée. À ce titre, la solidarité internationale devrait être réaffirmée.

Recommandations spécifiques

- Encourager l'adoption de cadres législatifs en matière d'asile et de protection des réfugiés dans les pays de transit et d'accueil tout en renforçant les systèmes nationaux d'asile déjà existants, et en garantissant l'accès à une protection et aux droits qui y sont attachés (non-refoulement, accès au marché du travail et à l'éducation notamment).
- Promouvoir la solidarité internationale et les initiatives nationales et régionales, à travers des campagnes d'information, qui visent à prendre en compte les personnes en besoin de protection, en particulier les plus vulnérables, notamment afin de prévenir les pertes en vies humaines le long des routes migratoires.
- Œuvrer pour assurer la sécurité des personnes vulnérables au plus près de leur pays d'origine.
- Mettre l'accent sur les initiatives qui encouragent les réponses globales pour les réfugiés et ayant une dimension régionale ou sous-régionale, notamment en mettant en œuvre les éléments pertinents du programme d'action du Cadre de Réponse Global pour les Réfugiés, comme indiqué dans le projet de Pacte Mondial pour les Réfugiés.
- Mettre l'accent sur les initiatives visant à renforcer les capacités de recherche et de sauvetage dans les régions prioritaires le long des principales routes migratoires, grâce aux efforts conjoints de toutes les parties, en vue de prévenir les pertes en vies humaines en mer et sur terre.



Domaine 4 - Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes.

Environ soixante-dix initiatives ont été rapportées depuis 2015. Les instruments de l'Union européenne financent majoritairement ces initiatives (7 instruments sont engagés – les trois principaux par ordre décroissant sont le FFU, l'Instrument de Coopération au Développement ICD, et le FED). En parallèle, les États partenaires restent fortement engagés au niveau bilatéral et certains des projets bilatéraux permettent de répondre à la déstabilisation des communautés locales, comme le projet « *Initiatives de stabilisation communautaire au nord du Niger* (COSINN en anglais) » démarré en novembre 2017. Ce projet contribue à la stabilisation et au relèvement rapide des communautés locales au Niger en redynamisant l'économie locale, en améliorant l'accès aux infrastructures socioéconomiques et en renforçant la cohésion sociale au sein de ces communautés.

La quasi-totalité des initiatives sont mises en œuvre dans 6 pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad). Néanmoins, les principaux pays de départ à destination de l'UE en 2017/2018 – tels que le Nigeria, la Côte d'Ivoire ou la Guinée - sont aussi également concernés par ces initiatives.

Depuis le SOM de 2017, les États notent et saluent le recours plus systématique aux approches régionales : soutien au G5 Sahel ; à la CENSAD et élargissement de la zone d'intervention des projets aux pays du Golfe de Guinée

Dans le cadre de ces approches régionales, il convient notamment de souligner que des actions ont été lancées pour :

- Développer et renforcer les réseaux de coopération. Le projet AFIC -*Africa Frontex Intelligence Community* - a été mis en place en 2010 afin de fournir un cadre d'échanges dans le domaine des frontières et de la sécurité entre Frontex et les pays africains. En 2016, l'AFIC a étendu avec succès sa couverture géographique et comprend dorénavant plusieurs pays d'Afrique de l'Est.

- Améliorer la gestion intégrée des frontières. Il est à noter que le programme GAR-SI-SAHEL (Groupes d'Action Rapide - Surveillance et Intervention au Sahel) qui vise à créer en Mauritanie, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal des unités autonomes d'intervention afin d'entraver les filières de passeurs et de contribuer à la sécurité et à la stabilité est en cours d'opérationnalisation.

- Le 16 mars 2018, le Niger a réuni à Niamey les Ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères de 13 pays de la région et d'Europe, ainsi que l'Union européenne, les Nations Unies, l'Union africaine, le G5 Sahel et la CENSAD, qui ont adopté une déclaration conjointe sur la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains. Cette réunion



ministérielle a été suivie par un premier atelier à Niamey, les 18 et 19 juin 2018, réunissant les forces de sécurité intérieure et les autorités judiciaires de ces participants. Un mécanisme permanent de suivi des engagements a été mis sur pieds, piloté par l'ONUDC.

Sur le plan législatif et institutionnel, les progrès se sont poursuivis dans la création, la mise à jour et la mise en cohérence des cadres législatifs. Ainsi, une vingtaine de pays ont entrepris des actions dans le domaine législatif et institutionnel avec au total plus d'une trentaine d'initiatives engagées. Cette priorité constitue à ce jour le deuxième point d'efforts des partenaires du Processus de Rabat, après la priorité de « prévention ».

Le 4 décembre 2017, l'UE a adopté une communication renforçant l'action de l'UE pour lutter contre la traite des êtres humains. Faisant de la prévention sa pierre angulaire, la communication de 2017 définit de nouvelles actions concrètes répondant à 3 priorités : Intensifier la lutte contre les réseaux criminels organisée par tous les moyens, y compris en s'attaquant au modèle commercial et en interrompant la chaîne de la traite des êtres humains; améliorer l'accès à la justice par les victimes de la traite et garantir leurs droits ; intensifier une réponse coordonnée et consolidée, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE. La communication de 2017 comprend d'autres actions transversales concrètes visant à soutenir la lutte contre la traite dans les pays de l'UE et les pays tiers, notamment des actions tenant particulièrement compte de la dimension de genre du phénomène, des groupes à haut risques ainsi que des secteurs à haut risques grâce à des volets de financements multiples.

Les efforts observés au SOM 2017 en matière **de prévention**, en particulier les campagnes ciblées d'information et de sensibilisation, se sont maintenus et accentués. En partenariat avec des agences onusiennes et des organisations de la diaspora, les partenaires notent un plus grand recours aux données probantes et ciblées, y compris celles provenant de la recherche, ainsi qu'aux informations adéquates et fiables sur les possibilités de migration légale. Il est à noter que les organisations internationales et les ONG interviennent aussi dans le domaine de la protection.

Les actions de coopération policière et judiciaire et de collecte et partage de l'information et de renseignement qui demeuraient insuffisamment développées en février 2017 ont fait l'objet d'efforts particuliers. À titre d'exemple, le projet d'équipes conjointes d'investigation (ECI) mis en place au Niger et visant à lutter contre les réseaux criminels de trafic de migrants et de traite des êtres humains commence à porter ses fruits. L'ECI consiste en la mise en place d'une équipe mixte composée de fonctionnaires français, espagnols et nigériens. Grâce à un dialogue permanent entre pairs, à la formation et au mentorat, les capacités opérationnelles des services de répression nigériens en matière d'enquête et de poursuite en justice des trafiquants se sont renforcées. Après un an de mise en œuvre, 137 personnes ont été arrêtées, 114 cas judiciaires ont été ouverts, et 126 cas ont été présentés au juge. 11 réseaux



nationaux ont été démantelés (réseaux opérant uniquement sur le territoire nigérien) ainsi que 12 réseaux internationaux (réseaux à ramifications internationales identifiés au cours de la procédure). 38 véhicules ont également été saisis.

Enfin, les partenaires se félicitent de la dizaine d'initiatives offrant des alternatives économiques aux populations dans les régions fortement touchées par les problématiques de trafic et de traite. Au Niger, le « *Plan d'Action à Impact Economique Rapide – PAIERA* » financé par le FFU offre des possibilités économiques aux individus et aux groupes en développant des activités génératrices de revenus, en soutenant le secteur agricole et en créant des opportunités d'emploi.

Recommandations spécifiques

- Assurer la protection des mineurs non accompagnés et développer des actions permettant des solutions durables.
- Multiplier les actions de renforcement des capacités et de formation pour améliorer la gestion intégrée des frontières.
- Encourager les États à se doter de services nationaux dédiés à la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, ainsi qu'à la protection des victimes
- Poursuivre la coopération policière et judiciaire pour la lutte contre le trafic de migrants et la traite d'êtres humains, et renforcer la coopération régionale pour la gestion des frontières et le contrôle des territoires.
- Renforcer les actions visant à fournir une protection ou une assistance aux migrants victimes de traite des êtres humains et de trafic de migrants en situation de vulnérabilité.
- Renforcer et développer les campagnes d'information dans les pays d'origine et de transit afin de lutter contre les différentes formes de migration irrégulière et les risques y afférents. Évaluer les effets et l'impact des actions menées.
- Évaluer le rôle des Organisations Internationales compétentes dans la mise en œuvre du PACV et leurs besoins afin qu'elles puissent davantage accompagner les partenaires locaux.

Domaine 5 - Retour, réadmission et réintégration

Dans le rapport du SOM 2017, les partenaires du Processus de Rabat exprimaient la nécessité d'accorder une plus forte attention à ce domaine d'action prioritaire et réaffirmaient leur engagement autour du principe de responsabilité partagée. Plus de vingt initiatives ont été rapportées pour la région du Processus de Rabat depuis 2015. Ces initiatives se concentrent pour les deux tiers sur les principaux pays de départ à destination de l'UE (Côte d'Ivoire, Mali, Maroc, Nigeria, Sénégal).

Les partenaires observent des avancées significatives pour répondre à **la priorité du « retour volontaire et réintégration »**, puisque la moitié des initiatives engagées répondent à celle-ci.



Ces actions, financées par l'UE ou à titre bilatéral, ont pour la plupart été adoptées en 2017 et sont actuellement en cours de mise en œuvre. L'action phare dans ce domaine est l'initiative de l'UE menée conjointement avec l'OIM et adoptée en décembre 2016 (FFU). Cette action a permis le retour volontaire de 29.493 migrants, provenant principalement de Libye (14.731) et du Niger (12.738), et a également permis de fournir en 2017 une assistance à 40.207 migrants dans les domaines suivants (pour les 3 régions FFU) :

- 40.009 personnes ont reçu un soutien à l'arrivée et une aide immédiate ;
- 25.971 personnes ont reçu des conseils en matière de réinsertion sociale et ont fait l'objet d'un dépistage de vulnérabilités ;
- 6.387 personnes ont bénéficié d'un soutien général à la réintégration (formation, assistance médicale, soutien psychosocial) ;
- 4.924 ont reçu une aide complémentaire à la réintégration (c'est-à-dire un soutien à la mise en place de projets).

Dans le **domaine de la réintégration durable**, qui peut être également un mécanisme de protection pour les plus vulnérables, les partenaires saluent les nombreux projets de coopération bilatérale qui ont soutenu les communautés locales afin de mieux intégrer les migrants de retour, y compris les migrants vulnérables, et qui ont inclus une composante intégration par l'emploi avec notamment des formations à la gestion d'entreprise.

Dans le **domaine du retour**, la coopération bilatérale a mené à la conclusion de plusieurs arrangements informels, comme des Procédures Opérationnelles Standards (SOP). Par ailleurs, et malgré quelques difficultés, plusieurs pays européens ont pu déployer des officiers de liaison d'immigration (OLI) dans un esprit de partenariat et de confiance. Ces OLI apportent un soutien à la mission consulaire sur l'identification des documents frauduleux et donnent un avis technique sur les visas de long séjour. Les OLI travaillent également en étroite collaboration avec les autorités en charge de l'immigration et des frontières, en donnant des conseils et des formations dans les domaines pertinents, et en servant de point de contact pour soutenir les procédures de retour.

Du côté des partenaires africains, certains pays ont augmenté la délivrance de laissez-passer consulaires. Les partenaires du Processus de Rabat s'accordent sur la nécessité de poursuivre et d'amplifier cette tendance positive pour une amélioration tangible et durable des pratiques en matière de réadmission.

Les partenaires notent enfin la nature transversale de quelques initiatives, en particulier en coopération avec le Maroc comme déjà mentionné plus haut. Ces initiatives multidimensionnelles permettent d'appuyer les réformes structurelles entreprises par le pays dans le domaine de la migration et englobent de ce fait : des missions d'identification, des actions transnationales pour venir en assistance aux personnes victimes de la traite et bénéficiaires de l'aide au retour volontaire, un appui aux retours des réfugiés et des déplacés, le renforcement de la gestion des migrations et des frontières, la facilitation du retour et de



la réintégration durable des migrants ainsi que des actions d'appui au secteur privé et à la création d'emploi.

Recommandations spécifiques

- Garantir la pérennité des actions de réintégration locales et nationales en implication tous les acteurs pertinents
- Renforcer la coopération entre les pays d'origine et de transit de l'immigration irrégulière et les pays de destination, notamment par l'adoption d'arrangements pratiques ou d'accords formalisés en matière de retour et de réadmission.
- Renforcer les capacités des autorités compétentes des pays d'origine, pour les processus d'identification, de délivrance des documents de voyage et de collecte d'information sur la migration. Afin de prévenir la fraude documentaire, renforcer l'échange d'information, d'expériences et de savoir-faire sur la sécurité des documents, y compris les documents de voyage et d'identité.
- Renforcer la coordination avec les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales à travers la participation de ces dernières aux consultations et réunions sur le terrain, afin de tirer profit de leur expertise de terrain et de leur contact avec les populations bénéficiaires.



RUBRIQUE 3 : LES PROGRÈS DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS

En 2017 et 2018, le FFUE s'est concentré sur le déploiement d'activités au niveau national et régional. 58 programmes ont été approuvés dans les trois régions du FFUE, ce qui porte à 165 le nombre total de programmes approuvés jusqu'à septembre 2018, dont 4 transversaux opérant dans plusieurs régions. Avec plus de 2 milliards d'euros contractualisés, le rythme de mise en œuvre du FFUE pour l'Afrique s'est considérablement amélioré en 2017-2018. Au 31 août 2018, 89 programmes ont été approuvés pour la fenêtre Sahel et Lac Tchad, pour un montant total de 1,5 milliards d'euros. Dans la première moitié de 2018, 9 nouveaux programmes ont été approuvés pour cette fenêtre pour un montant total de 208 millions d'euros, ainsi qu'un nouveau programme trans-fenêtre dans le cadre de l'Initiative conjointe UE-OIM pour un montant total de 115 million d'euros.

Le FFUE a été, au-delà des efforts financiers bilatéraux et nationaux, le principal instrument de financement européen des initiatives du PACV et un outil essentiel pour la mise en commun des ressources. Celui-ci a permis d'améliorer la cohérence et la coordination des initiatives financées par différents bailleurs et a pu répondre avec une plus grande rapidité et flexibilité que les instruments traditionnels d'aide. Grâce à un dialogue intense et à un partenariat renforcé avec les partenaires de mise en œuvre, le mécanisme du FFUE a permis, entre 2017 et 2018, une certaine célérité dans les procédures d'un certain nombre des initiatives. Par ailleurs, le dialogue avec les pays partenaires et les acteurs locaux, nationaux et régionaux s'est amélioré. Des efforts ont été réalisés pour associer les pays partenaires, au processus décisionnel et à la formulation de la stratégie du FFUE pour l'Afrique y compris l'adoption des cadres opérationnels de chaque région.

En 2017, les trois fenêtres opérationnelles du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique ont accru leurs efforts respectifs afin de mettre en place des processus et systèmes visant à améliorer les fonctions de suivi et d'évaluation du Fonds. AKVO Real Simple Reporting (RSR), une plateforme de suivi partagée et accessible au public qui intègre tous les projets et cadres logiques, a été mise en œuvre pour permettre d'améliorer le système de suivi et de rapportage. Elle expose de façon spécifique les résultats attendus et réels, les produits et l'impact des programmes du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique en fonction des indicateurs spécifiques de chaque action. Cette plateforme offre aussi une vision des résultats obtenus pour le FFUE dans son ensemble à travers les macro-indicateurs du FFUE communs aux trois fenêtres. Sur les 165 programmes qui ont effectivement démarrés via le FFUE quelques résultats sont déjà tangibles. Toutefois, il est encore prématuré de pouvoir juger de l'efficacité réelle et de l'impact des actions mises en œuvre via cet instrument.

Les conclusions et recommandations attendues de performance de l'instrument FFUE devraient permettre de mieux évaluer cet outil. De plus, en dépit des progrès réalisés aux différentes fenêtres, certains défis subsistent. Ils renvoient généralement non seulement à



l'appropriation du FFUE par les pays partenaires, notamment dans la mise en œuvre, mais aussi à la complémentarité des différents instruments d'intervention ainsi qu'aux capacités d'absorption et de contractualisation rapide des agences. En outre, les ressources encore disponibles du FFU seraient en-deçà des besoins prioritaires de plus en plus importants recensés dans chaque fenêtre d'intervention. La prévisibilité et la durabilité des ressources du FFUE pourraient ainsi constituer un défi important à relever dans la mise en œuvre du PACV.

La contribution d'autres sources de financement, parmi lesquelles les autres programmes de l'Union européenne, le financement bilatéral des États membres de l'Union européenne et le financement des partenaires africains, a été capitale dans la mise en œuvre du PACV.

Pour atteindre les objectifs du domaine 1, un instrument européen supplémentaire, le Plan d'Investissement Extérieur (« PIE ») jouera un rôle important, bien que d'une manière différente et avec un horizon à plus long terme. Le PIE, lancé en septembre 2017, a pour vocation de stimuler l'investissement en Afrique et dans le Voisinage de l'Union européenne et introduit une nouvelle approche de l'éradication de la pauvreté en créant des emplois décents et en permettant le développement inclusif et durable en soutenant les investissements. Avec une contribution de 4,1 milliards d'euros de la Commission européenne, le PIE devrait entraîner la mobilisation de plus de 44 milliards d'euros d'investissement d'ici à 2020. Le PIE et son Fonds européen pour le développement durable (FEDD) ont attiré une attention considérable. Treize (13) institutions partenaires ont répondu à l'invitation du PIE de proposer des programmes d'investissement dans cinq domaines prioritaires de la garantie FEDD. Après avoir examiné les propositions, la Commission européenne a récemment donné son feu vert à un ensemble de 12 outils de garantie financière pour une valeur d'environ 800 millions d'euros. Ceci permettra de mobiliser 8 à 9 milliards d'euros d'investissements publics et privés en Afrique et dans les pays voisins. Un deuxième ensemble d'outils de garantie supplémentaires est attendu pour octobre/novembre 2018, et les premiers accords de garantie devraient être signés avant la fin de 2018. En outre, l'année dernière, l'UE a accepté d'investir près de 1,3 milliard d'euros dans plus de 52 projets en Afrique et dans la politique européenne de voisinage dans le cadre du PIE. La contribution de l'UE approuvée en 2017 débloquera un total d'environ 10,6 milliards d'euros d'investissements publics et privés.



RUBRIQUE 4 : RECOMMANDATIONS GENERALES POUR LE SOM

Sur la base du Rapport d'analyse individuel du Processus de Rabat, les partenaires du Processus de Rabat émettent les recommandations d'ordre opérationnel et stratégique suivantes pour le SOM de 2018 en Éthiopie :

Au titre des recommandations d'ordre opérationnel :

1. La nécessité de maintenir et de renforcer les articulations entre le PACV et les différents cadres stratégiques des processus régionaux existants.

Dans cette perspective, les partenaires du Processus de Rabat formulent les recommandations spécifiques suivantes :

- La nécessité de tenir compte de l'harmonisation du Plan d'Action de Marrakech avec les 5 domaines du PACV.
- Tout en préservant leur identité et particularités régionales, accroître la coopération et l'engagement entre les processus régionaux et opérationnaliser les conclusions conjointes de Louxor.

2. La nécessité d'une mise en œuvre cohérente, inclusive et équilibrée du PACV.

A cet égard, les partenaires du Processus de Rabat recommandent spécifiquement ce qui suit :

- L'articulation des stratégies de mise en œuvre avec les logiques d'intégration intra-africaine et régionale (rôle des Communautés Économiques Régionales et Union africaine) ;
- La promotion des projets transnationaux qui répondent aux défis communs des sous-espaces régionaux (pays du Sahel ; pays de la région du Lac Tchad) ;
- L'inclusion de tous les pays africains, y compris ceux qui font face à des enjeux migratoires structurels mais qui ne sont pas en première ligne des flux migratoires ;
- Le renforcement de l'appropriation, à travers une planification inclusive à tous les niveaux du processus (conception, identification, formulation, mise en œuvre et évaluation de projets), et sur la base d'une compréhension des réalités et dynamiques politiques, sociales économiques nationales mais aussi locales/sous régionales ;
- Le maintien et le renforcement de l'approche équilibrée de la mise en œuvre du PACV avec une attention égale (en termes d'initiatives et de politiques) à porter sur chacun des 5 domaines.



3. L'importance d'avoir des politiques globales et cohérentes

- Avoir des politiques participatives, adaptées au contexte, multisectorielles et mises en œuvre selon une approche holistique et coordonnée. Toutes les parties prenantes devraient participer au suivi, à l'évaluation et à la formulation des politiques. Les rôles et responsabilités des parties prenantes devraient être clairement intégrés aux stratégies nationales afin d'assurer la cohérence, la mise en œuvre effective et la révision après leur évaluation. La mise en œuvre adéquate des politiques exige que le gouvernement intervienne au niveau approprié, en coordination avec les autres niveaux et les partenaires au développement selon les principes de valeur ajoutée et de subsidiarité.

4. La nécessité d'un suivi efficace du Cadre de La Valette

A cet égard, les partenaires du Processus de Rabat souhaitent tirer les leçons de l'outil de suivi et de rapportage du PACV pour le prochain SOM 2018 et recommandent spécifiquement ce qui suit :

- La nécessité d'identifier des indicateurs de suivi pour chaque domaine. Ceci permettrait non seulement de mieux exploiter les données transversales recueillies mais aussi de pouvoir rapporter au niveau global (pactes mondiaux, ODD) ;
- La nécessité de poursuivre les efforts d'alimentation de l'outil de suivi et de rapportage du PACV et de communication des données.
- La nécessité d'adapter l'outil de suivi et de rapportage du PACV en fonction des besoins et des enseignements tirés.

Au titre des recommandations d'ordre stratégique/Politique

1. La nécessité de mener une réflexion stratégique sur la portée du Domaine 1.

S'adresser aux causes profondes de la migration implique un large éventail d'actions qui relèvent des domaines de la coopération au développement, de la diplomatie, des opérations de maintien de la paix, d'échanges économiques etc... Toutes ces dimensions doivent continuer d'être prises en compte dans le cadre du PACV.

Toutefois, les partenaires du Processus de Rabat souhaitent émettre la recommandation stratégique suivante :

- Faire une distinction plus claire entre les champs d'actions qui relèvent de la question migratoire proprement dite et ceux qui sont déjà traité sous d'autres compétences, notamment dans le cadre de la coopération au développement. Ceci éviterait les doubles emplois et faciliterait le suivi et la mise en œuvre des



actions entreprises dans le cadre du PACV. En effet, s'adresser aux causes profondes de la migration implique un large éventail d'actions qui relèvent des domaines de la coopération au développement, de la diplomatie, des opérations de maintien de la paix, d'échanges économiques etc... Toutes ces dimensions doivent continuer d'être prises en compte dans le cadre du PACV.

2. La nécessité de la mise à jour du PACV :

Le PACV reste un cadre pertinent et couvre tous les champs de la migration. Pour tenir compte du contexte évolutif des priorités de développement, le PACV doit demeurer un cadre ouvert et dynamique. A cet égard les partenaires recommandent ce qui suit :

- La mise à jour des objectifs du PACV en assurant une plus grande articulation et cohérence avec les ODD de l'Agenda 2030 et avec ceux du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ainsi que du Pacte Mondial pour les réfugiés ;
- La nécessité d'élaborer un calendrier de mise à jour et de mandater une équipe spécifique à cet effet;
- La nécessité d'élaborer un échéancier des priorités avec des indicateurs comparables par domaine pour pouvoir répondre aux questions d'impact et améliorer le suivi. Cet échéancier devra être cohérent et complémentaire avec la mise en œuvre du Plan de Marrakech ;
- La nécessité d'une plus grande hiérarchisation des priorités selon le court, le moyen et le long terme.

2. Reconnaître le momentum du dialogue politique sur les questions migratoires

- Reconnaître la valeur ajoutée des dialogues régionaux sur la migration dans un contexte global.

3. Par rapport à la prévisibilité et à la durabilité des financements

S'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et mettre en place des systèmes durables de gestion de la migration requiert des instruments financiers durables, souples et rapides. Les partenaires émettent les recommandations suivantes :

- Mentionner dans le PACV les outils et instruments disponibles pour sa mise en œuvre.
- Elaborer des messages politiques sur les instruments qui ont fait leurs preuves.

4. Elaborer un calendrier décrivant clairement les prochaines étapes pour répondre aux recommandations conjointes du SOM 2018.



ANNEX I

LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU PLAN D'ACTION CONJOINT DE LA VALETTE

DANS LA REGION DU PROCESSUS DE RABAT

DOMAINE 1²: AVANTAGES DES MIGRATIONS EN TERMES DE DEVELOPPEMENT ET LUTTE CONTRE LES CAUSES PROFONDES DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE ET DU PHÉNOMÈNE DES PERSONNES DÉPLACÉES

	Projets	Politiques et législations	Total
Domaine 1	299	20	319

Action 1 : Lancer des projets visant à développer les possibilités d'emploi et les activités rémunératrices dans les régions d'origine et de transit des migrants en Afrique de l'Est, du Nord et de l'Ouest afin d'accroître les compétences professionnelles et l'employabilité des jeunes, y compris l'initiative UA/NEPAD sur les compétences, l'accès aux technologies numériques, le soutien aux micro, petites et moyennes entreprises dans les secteurs formel et informel et l'amélioration de l'accès au financement

- 51** Initiatives répertoriées dans la base de données ont contribué à la réalisation de cette action prioritaire
- 50** Projets ont été développés ou mis en œuvre
- 1** Politiques et législations ont été élaborées

Pays de mise en œuvre dans la région du Processus de Rabat **20**

- Europe: **3**
- Afrique de l'Ouest: **11**
- Afrique Centrale: **2**
- Afrique du Nord: **4**

Types d'initiatives courantes:

Politiques nationales d'investissements ; projets de renforcement de la compétitivité des entreprises dans les zones de départ ; programmes de développement du secteur privé ; soutien au développement des compétences professionnelles

Action 2 : Lancer des projets établissant des liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement dans les zones périphériques les plus vulnérables caractérisées par l'instabilité, les déplacements forcés et la migration irrégulière, apportant une réponse ciblée pour traiter les principaux

² [1] Les données relatives aux initiatives comprennent les politiques, législations, les projets et les programmes relevant d'un seul domaine. Les initiatives qui concernent plus d'un domaine et/ou Dialogue ne sont pas incluses afin d'éviter une double comptabilisation. Seules les initiatives publiées sont incluses. Le délai est fixé à partir de la mise en place du PACV. Cette règle s'applique à toutes les entrées dans les 5 domaines. Données extraites le 21 septembre 2018.



facteurs de vulnérabilité (pauvreté, marginalisation, exclusion et dénuement) et ciblant les populations à risque (en particulier les jeunes)

26 Initiatives répertoriées dans la base de données ont contribué à la réalisation de cette action prioritaire

Pays de mise en œuvre dans la région du Processus de Rabat:

12

- Afrique de l'Ouest: **9**
- Afrique Centrale: **2**
- Afrique du Nord: **1**

Types d'initiatives courantes:

Programmes de gestion des conflits ; projets de renforcement de la sécurité alimentaire ; programmes de réponse à l'impact des mouvements de population ; initiatives portant sur l'accès à l'éducation

Action 3 : *Rendre opérationnel l'Institut africain pour les versements afin qu'il serve de point focal pour toutes les parties concernées par les envois de fonds africains, de centre d'excellence en matière d'envois de fonds africains en ce qui concerne la recherche, la sensibilisation et la mobilisation du secteur privé, et de centre permettant de fournir une aide technique en matière d'envois de fonds aux organisations des États membres de l'Union africaine (banques centrales, ministères, banques et établissement financiers non bancaires) et de renforcer leurs capacités en la matière*

2 Initiatives répertoriées dans la base de données ont contribué à la réalisation de cette action prioritaire

2 *Forums sur l'Engagement de la Diaspora* organisés par l'Institut Africain pour les Transferts de Fonds avec le soutien du Processus de Rabat, contribuant à faire de l'Institut Africain pour les Transferts de Fonds un point focal majeur pour les parties concernées par les envois de fonds en Afrique.

Action 4 : *Faciliter l'investissement privé responsable dans l'agriculture et les entreprises et industries agricoles africaines et promouvoir les échanges commerciaux et les exportations de produits agricoles entre pays africains par des initiatives de financement de l'agriculture et avec le concours d'organisations animées par des préoccupations semblables, avec effet immédiat, afin de contribuer à la transformation économique rurale, en tenant dûment compte de la déclaration de Malabo de l'Union africaine sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie*



Processus de Rabat

Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement

20 Initiatives répertoriées dans la base de données ont contribué à la réalisation de cette action prioritaire

17 Projets ont été développés ou mis en œuvre

3 Politiques et législations ont été élaborées

Pays de mise en œuvre dans la région du Processus de Rabat:

14

- Afrique de l'Ouest: **13**
- Afrique Centrale: **1**

Types d'initiatives courantes:

Appui à l'entrepreneuriat et l'agrobusiness en milieu rural ; programmes d'appui à la mise en œuvre des politiques agricoles ; projets de développement agricole durable ; programmes de développement ruraux



DOMAINE 2 : MIGRATION LEGALE ET MOBILITE

	Projets	Politiques et législations	Total
Domaine 2	19	11	30

Action 5 : Doubler par rapport à l'année 2014 le nombre de bourses attribuées en 2016 aux étudiants et membres du personnel universitaire dans le cadre du programme Erasmus+, qui bénéficie du soutien de l'UE

2 Initiatives répertoriées dans la base de données ont contribué à la réalisation de cette action prioritaire

Types d'initiatives courantes:

Octroi de bourses d'études pour les étudiants originaires de certains pays partenaires du Processus de Rabat ; stages à l'étranger

Action 6 : Dans le respect des procédures nationales de sélection et d'admission, lancer des projets pilotes regroupant les possibilités de migration légale (par exemple aux fins de travail, d'études, de recherche et de formation professionnelle) offertes par certains États membres de l'UE ou pays associés pour certains pays africains, en tant qu'élément de la logique d'ensemble du plan d'action

2 Initiatives répertoriées dans la base de données ont contribué à la réalisation de cette action prioritaire

Types d'initiatives courantes:

Projets de bourses de mobilité académique ; formations à l'étranger

Action 7: Organiser, dans le cadre des processus de Rabat et de Khartoum et du dialogue sur les migrations et la mobilité, des ateliers sur l'assouplissement des procédures en matière de visas

1 Réunion thématique sur la facilitation des visas organisée dans le cadre du Processus de Rabat à Cidade Velha (Cabo Verde) en novembre-décembre 2016, à laquelle plus de 28 pays partenaires ont participé et à l'issue de laquelle 20 recommandations ont été élaborées.



DOMAINE 3 : PROTECTION ET ASILE

	Projets	Politiques et législations	Total
Domaine 3	66	4	70

Action 8: Les programmes régionaux de développement et de protection dans la Corne de l'Afrique et en Afrique du Nord devraient être opérationnels pour la mi-2016. Ils ont pour but de répondre aux besoins, en termes de protection et de développement, des personnes en situation de déplacement de longue durée et de leurs communautés d'accueil. Les programmes mettront l'accent sur des solutions durables de nature à améliorer les capacités des pays d'accueil en matière de protection et à créer des perspectives de développement et des moyens de subsistance pour les populations déplacées et les communautés d'accueil, y compris dans des domaines tels que la création de revenus, l'emploi et l'éducation

5 Initiatives répertoriées dans la base de données ont contribué à la réalisation de ce domaine

Types d'initiatives courantes:

Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'asile et sensibilisation aux dangers de la circulation irrégulière au Maroc

Action 9: Organiser des formations et améliorer la qualité du processus d'asile, en étroite coopération avec le HCR et avec le concours de l'EASO, dans les pays d'origine, de transit et de destination.

5 Initiatives répertoriées dans la base de données ont contribué à la réalisation de cette action prioritaire

3 Pays de mise en œuvre dans la région du Processus de Rabat (Afrique du Nord)

Types d'initiatives courantes :

Programmes d'insertion professionnelle des migrants ; initiatives de promotion de l'entrepreneuriat auprès des migrants ; programmes d'accès aux soins de santé pour les populations vulnérables

Action 10 : Mettre en place des projets ciblés destinés à améliorer la résilience, la sécurité et l'autonomie des réfugiés vivant dans des camps ou au sein de communautés d'accueil dans les pays les plus durement touchés par les déplacements forcés, en étroite coordination avec les pays d'accueil et les organisations internationales

1 Initiative répertoriée dans la base de données ont contribué à la réalisation de ces deux actions prioritaires

Appui à l'intégration des populations rapatriées, réfugiées et déplacées, y compris pour répondre aux besoins des communautés d'accueil dans la région de Diffa, au Niger.



DOMAIN 4: PREVENIR LA MIGRATION IRREGULIERE, LE TRAFIC DE MIGRANTS ET LA TRAITE DES ETRES HUMAINS ET LUTTER CONTRE CES PHENOMENES

	Projets	Politiques et législations	Total
Domaine 4	55	17	72

Action 11: *Établir ou améliorer les législations, les politiques et les plans d'action nationaux et régionaux de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains dans les pays et régions d'origine et de transit des flux migratoires. Identifier des points de contact nationaux uniques chargés des activités de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains afin de renforcer la coopération, y compris avec des homologues dans les États membres de l'UE et les pays associés ainsi qu'à Europol*

13 Initiatives répertoriées dans la base de données ont contribué à la réalisation de cette action prioritaire, dont **7** politiques et législations

Pays de mise en œuvre dans la région du Processus de Rabat:

8

- Europe: **1**
- Afrique de l'Ouest: **4**
- Afrique Centrale: **1**
- Afrique du Nord: **2**

Types of initiatives courantes :

Projets de loi pour prévenir et réprimer la traite des personnes, mais aussi d'apporter des mesures de protection et d'assistance aux victimes et aux témoins.

Action 12 : *Mettre en œuvre des projets axés sur le renforcement des capacités institutionnelles pour lutter contre les réseaux de trafic de migrants et de traite d'êtres humains, dans les pays tant d'origine que de transit situés le long des routes traversant les pays de l'ouest du Sahel et sensibiliser les populations concernées à ce problème*

7 Initiatives répertoriées dans la base de données ont contribué à la réalisation de cette action prioritaire

Pays de mise en œuvre dans la région du Processus de Rabat:

6

(Afrique de l'Ouest)

Types d'initiatives courantes:

Formations en matière et de lutte contre le trafic de migrants ; programmes de renforcement de la gestion des frontières

Action 13 : *Mettre en place une équipe commune d'enquête au Niger pour lutter contre les réseaux de trafic de migrants et de traite d'êtres humains, qui servira de projet pilote éventuellement reproduit dans d'autres pays ou régions, à leur demande*



Types d'initiatives courantes:

Mise en place du Programme Équipe d'Enquête Conjointe (*Joint Investigation Team – JIT*) visant à renforcer la coopération entre pays de destination et de transit en matière de lutte contre les réseaux criminels de passeurs et de trafiquants d'êtres humains. Une équipe conjointe composée de responsables français, espagnols et nigériens a été créée au Niger, et cette initiative a conduit, après une année de travail sur le terrain, à l'arrestation de **137** suspects, à la saisie de **38** véhicules et au démantèlement de **23** réseaux nationaux et internationaux de trafic de migrants ou de traite d'êtres humains.

Action 14 : *Organiser des campagnes d'information dans les pays d'origine, de transit et de destination pour sensibiliser le grand public ainsi que les migrants et victimes potentiels aux dangers de la traite des êtres humains et du trafic de migrants et aux procédures de recrutement des réseaux, y compris au moyen de programmes des services publics de radiodiffusion destinés à informer le public et les migrants potentiels de la situation migratoire en Europe*

5 Initiatives répertoriées dans la base de données ont contribué à la réalisation de cette action prioritaire.

Pays de mise en œuvre dans la région du Processus de Rabat:

5

- Afrique de l'Ouest: **2**
- Afrique Centrale: **2**
- Afrique du Nord: **1**

Types d'initiatives courantes:

Sensibilisation aux risques de l'immigration illégale faite sur le terrain au Cameroun.



DOMAINE 5 : RETOUR, READMISSION ET REINTEGRATION

	Projets	Politiques et législations	Total
Domaine 5	18	7	25

Action 15: Renforcer la capacité logistique et opérationnelle des autorités des pays d'origine à répondre en temps utile aux demandes de réadmission, y compris au moyen de missions effectuées dans des pays européens par des agents de services d'immigration de pays africains afin de vérifier et de déterminer, en vue de leur retour, la nationalité de migrants irréguliers qui n'ont pas besoin d'une protection internationale. De telles missions d'identification auront lieu au premier trimestre de 2016 avec au moins dix pays africains, sur une base volontaire

7 Initiatives répertoriées dans la base de données ont contribué à la réalisation de cette action prioritaire

Pays de mise en œuvre dans la région du Processus de Rabat: **7**

- Afrique de l'Ouest: **5**
- Afrique Centrale: **1**
- Afrique du Nord: **1**

Types d'initiatives courantes:

Mise en place un système d'état civil modernisé, intégré et plus performant pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques démographiques selon les normes et standards internationaux.

Action 16 : Lancer des projets dans les pays d'origine pour aider à la réintégration des migrants de retour dans leur communauté, en vue de renforcer les capacités des autorités et des organisations de la société civile associées aux procédures de retour et de réintégration, dans leur domaine de compétence, en particulier en intégrant les migrants de retour dans la communauté locale, sur le marché du travail et dans le système social

6 Initiatives répertoriées dans la base de données ont contribué à la réalisation de cette action prioritaire

Pays de mise en œuvre dans la région du Processus de Rabat: **5**

- Afrique de l'Ouest: **2**
- Afrique Centrale: **1**
- Afrique du Nord: **2**

Types d'initiatives courantes:

Initiatives de réintégration en partenariat avec les agences nationales pour l'emploi ; programmes d'aide au retour et à la réintégration